

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Sarah MICHON, Bertrand BURNAUD a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Martial CAILLAUD.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Hélène LEMESLE, Stéphanie CHIFFOLEAU..

Absents : Corinne BRAUD, Sébastien HULIN, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Pauline CAILLONNEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D09122024_10 : Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-39,
Vu la délibération n°RGLT_24_703_147 en date du 25 septembre 2024 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Conformément aux dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente en séance le rapport annuel d'activités de l'année 2023 de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport a fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des membres du Conseil Municipal lors de l'envoi de la présente note de synthèse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes du Pays des Achards pour l'année 2023.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 16/12/2024
Au registre

Le Maire,
Michel VALLA

